

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 114

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action "centrale de mobilité dédiée à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et la Maison de l'Emploi de Marseille (MDE)

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413319866**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement professionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement professionnel sont des personnes proches de l'emploi, dont les problèmes périphériques sont limités et n'entravent pas une dynamique d'accès à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de ladite association.

La mobilité géographique fait partie intégrante des attendus professionnels dans certaines filières telles que la Sécurité, l'Hôtellerie et la Restauration, le Service à la Personne, le BTP, le commerce, ou la logistique.

Ainsi, la Maison de l'Emploi Marseille (MDE) développe des solutions de résolutions de frein majeur à l'accès à l'emploi et propose en même temps des aides opérationnelles, des solutions matérielles un diagnostic complet et un accompagnement pédagogique afin que la mobilité constitue un réel atout dans l'accès ou le maintien en emploi.

Le PLIE Marseille Provence Métropole, les Missions locales, Pôle emploi et le DAIE 13 sont les principaux prescripteurs du dispositif.

Depuis septembre 2012, le Département des Bouches-du-Rhône participe aux comités de pilotage de la Centrale de Mobilité et oriente le public suivi dans le cadre du DAIE 13 de Marseille.

L'ensemble des accompagnateurs à l'emploi (toutes structures confondues), s'est fortement approprié le dispositif qui demeure un outil avéré et reconnu en matière d'accompagnement à l'emploi des BRSA.

Dans ce cadre, la Maison de l'Emploi de Marseille (MDE) propose de prolonger et d'étendre l'action «**Centrale de Mobilité dédiée à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi**» à l'échelle de Marseille, en faveur de 350 bénéficiaires du RSA (BRSA).

Cette action consiste à mettre à disposition du public, l'ensemble des aides matérielles et pédagogiques en lien avec les accompagnateurs afin de lever le frein mobilité et d'accéder à l'emploi.

Les objectifs de cette action visent à :

- mettre en œuvre l'outil intranet de suivi et pré diagnostic ;
- animer les ateliers diagnostic ;
- animer les ateliers mobilité ;
- développer l'accompagnement à la conduite ;
- mettre en place des formations auprès des professionnels (accompagnateurs à l'emploi dont ceux du DAIE prioritairement) ;
- mettre à disposition gratuitement un kit mobilité dédié aux professionnels sur le volet marseillais et l'étendre aux territoires hors Marseille ;
- participer aux différents forums et événements portés par le Conseil départemental (forums emploi, petits déjeuners, accélérateur pour l'emploi, etc).

Les critères d'évaluation de l'action 2016 s'articulent autour du :

- nombre de personnes orientées sur l'intranet mobilité ;
- nombre de personnes accueillies sur les ateliers diagnostic ;
- nombre de personnes ayant suivi les ateliers mobilité ;
- nombre d'heures suivies d'accompagnement à la conduite ;
- nombre d'intermédiaires de l'emploi sensibilisés à la thématique emploi-mobilité ;
- nombre de kit mobilité téléchargé par les professionnels ;
- nombre de participations aux manifestations portées par le Département des Bouches-du-Rhône.

Le bilan final de l'action précédente atteste que :

- 463 BRSA ont été reçus en pré-diagnostic (l'objectif initial était de 300 BRSA) ;
- 463 BRSA ont été suivis dans leur parcours de coordination et reporting (l'objectif initial était de 300 BRSA) ;
- 165 BRSA ont été reçus sur des ateliers diagnostic mobilité (l'objectif initial était de 120 BRSA) ;
- 100 BRSA ont été accompagnés en ateliers mobilité (l'objectif initial était de 100 BRSA) ;
- 164 accompagnements à la conduite ont été réalisés (l'objectif initial était de 140 BRSA) ;
- 79 titres d'aides au transport ont été distribués (l'objectif initial était de 60 titres) ;
- 3 prêts de véhicule ont été comptabilisés.

Par conséquent, il est proposé de renouveler cette action du 01 octobre 2016 au 30 septembre 2017.

PROPOSITION ET FINANCEMENT

Il est proposé d'accorder une aide financière de **20.000,00 €** à la Maison de l'Emploi de Marseille selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Action Période	Territoire des PI	Nombre de personnes	Montant de l'aide du Département 2016 Cofinancement	Dossier N° GSU Date CTD Projet
Maison de l'Emploi de Marseille <u>Statut</u> : association <u>Adresse</u> : 38, rue Breteuil 13006 Marseille <u>Nom</u> du <u>Président</u> : Dominique TIAN	01/10/2016 au 30/09/2017	Marseille	600 personnes dont 350 BRSA	20.000,00 € <u>Cofinancements</u> : Etat : 99.640,00 € Politique de la Ville : 37.500,00 € Intercommunalité : 56.500,00 € Autres : 79.079,00 € <u>Montant attribué l'année précédente</u> : 15.000,00 € pour 350 BRSA	2016.6/78 INS-000626 30/08/2016 Renouvellement de la convention 2015/2016

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 309.919,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 82.733,00 €, soit 1 ETP d'une chargée mission animation et d'ingénierie ;
- des frais de fonctionnement pour 24.186,00 € ;
- des achats de prestations pour 203.000,00 €

La participation de la collectivité s'élève à 20.000,00 €, soit 6.5 % du budget, pour un nombre de bénéficiaires du RSA représentant 58 % du public accompagné, ce qui donne un plan de financement de l'action cohérent.

L'action est notamment cofinancée par l'Etat à hauteur de 99.640,00 €, la Politique de la Ville à hauteur de 37.500,00 €, la Métropole AMP à hauteur de 56.500,00 €, la Ville de Marseille à hauteur de 44.079,00 €, le GIP Marseille à hauteur de 37.500,00 € et Pôle Emploi à hauteur de 10.000,00 €.

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la convention type « action d'insertion » prévue à cet effet, cette action sera financée sur les crédits de paiement au titre du budget départemental 2016 :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16016	1007143	Actions préalables à l'insertion professionnelle	Chapitre 017 Fonction 561 Article 6574	20.000,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL